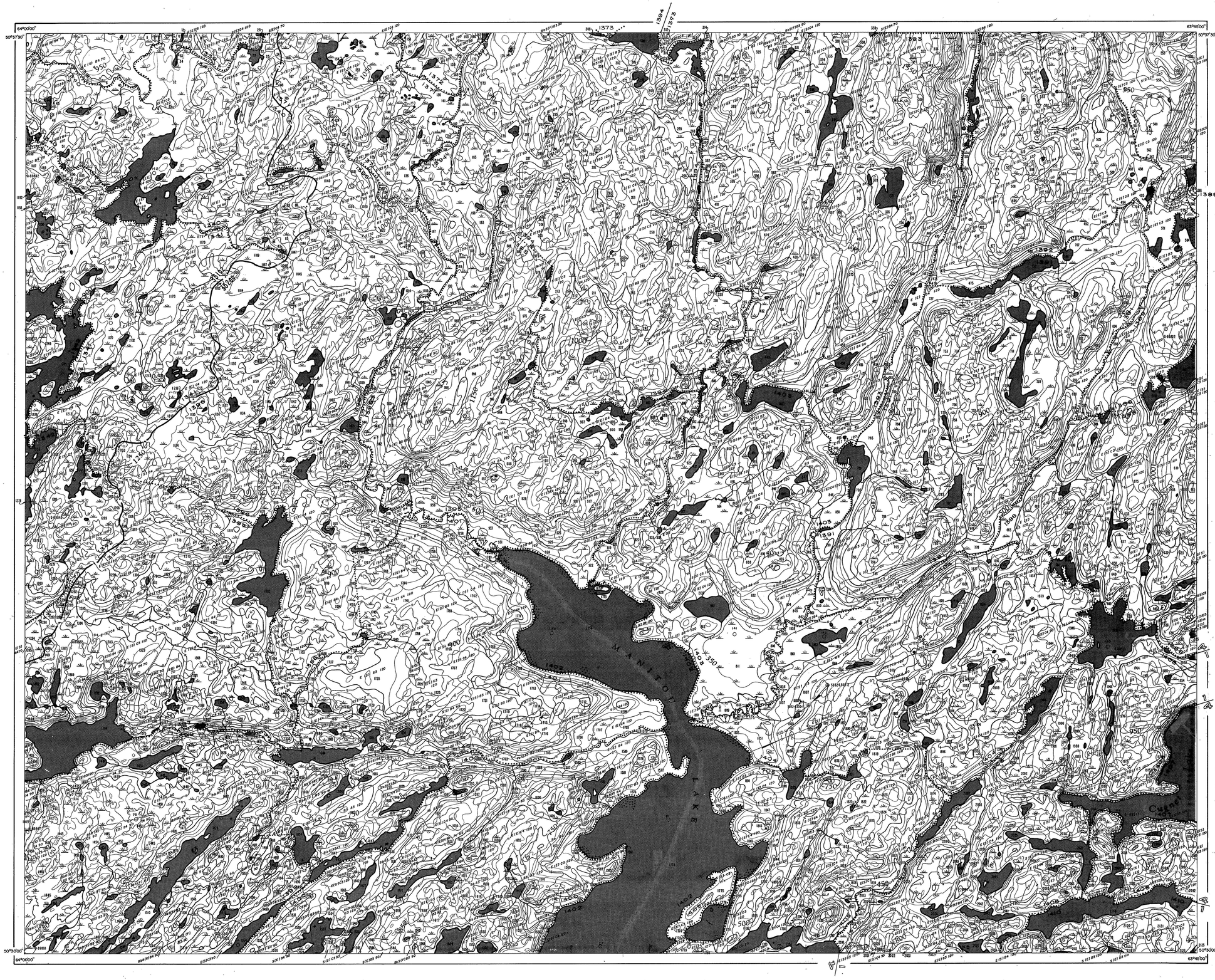

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte est établie d'après les cartes du Système national de référence cartographique numéros (© 1979, 12-L-12) avec l'autorisation d'Énergie, Mines et Ressources Canada.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et ne pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— secondaire
— tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — sapin et/ou épinette blanche	R (E)
— — — avec pin gris ou pin rouge	R (PG)
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)
— — — avec pin rouge	R (PR)
— — — avec pin gris	R (PG)
— — — avec mélèze	R (M)
— — — avec peuplier	R (Pe)
— — — avec bouleau (plateaux)	R (Bp)
Pessière	E
— — épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse	E (E)
— — — à thuya (cèdre)	E (Th)
— — — à mélèze	E (M)
— — — à pin gris	E (PG)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	E (PB)
— — — à pin rouge	E (PR)
— — — à pin gris	E (PG)
— — — à sapin et/ou épinette blanche (plantation d'épinette noire)	E (P E)
— — — (plantation d'épinette de Norvège)	E (P E)
— — — (plantation d'épinette noire)	E (P E)
— — — (plantation d'épinette rouge)	E (P E)
Sapinière	S
— — sapin non-sélégin blanche occupant plus de 75% de la portie résineuse	S (S)
— — — à thuya (cèdre)	S (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
— — — à pin rouge	S (PR)
— — — à pin gris	S (PG)
— — — à peuplier	S (Pe)
— — — à bouleau blanc	S (Bb)
— — — (plantation de sapin baumier)	S (P S)
Pinède à pin blanc	
— — — avec pin rouge	Pb (PR)
— — — — — (pin rouge) (ne occupant plus de 75% de la tige-ie résineuse)	Pb (PR)
— — — — avec thuya (cèdre)	Pb (C)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb (E)
— — — — avec mélèze	Pb (M)
— — — — avec pin gris	Pb (PG)
— — — — avec peuplier	Pb (Pe)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pb (S)
— — — (plantation)	Pb p
Pinède à pin rouge	Pr
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pr (PR)
— — — avec thuya (cèdre)	Pr (C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — — avec mélèze	Pr (M)
— — — avec pin blanc	Pr (PB)
— — — avec peuplier	Pr (Pe)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — — (plantation)	Pr (P R)
Pinède à pin gris	Pg
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pg (PG)
— — — avec thuya (cèdre)	Pg (C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (E)
— — — avec mélèze	Pg (M)
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	Pg (PB)
— — — avec peuplier	Pg (Pe)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (S)
— — — (plantation)	Pg (P G)
Cédrière	C
— — thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)	C (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — — à mélèze	C (M)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)
— — — à pin rouge	C (PR)
— — — à pin gris	C (PG)
— — — à peuplier	C (Pe)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — — (plantation de thuya)	C (P C)
Pruchière	Pu
— — — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pu (Pu)
— — — à thuya (cèdre)	Pu (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pu (E)
— — — à mélèze	Pu (M)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	Pu (PB)
— — — à pin rouge	Pu (PR)
— — — à pin gris	Pu (PG)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	Pu (S)
— — — (plantation)	Pu (P U)
MÉLÈZE	Me
— — — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Me (M)
— — — à thuya (cèdre)	Me (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	Me (E)
— — — à pin blanc et/ou rouge	Me (PB)
— — — à pin rouge	Me (PR)
— — — à pin gris	Me (PG)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	Me (S)
— — — (plantation de mélèze européen)	Me (P L)
— — — (plantation de mélèze japonais)	Me (P J)
— — — (plantation de mélèze laricin)	Me (P L)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Résineux-feuillus	R-F	R-F (R F)
— — — — avec pin blanc	R-F (PB)	R-F (R F)
— — — — avec pin rouge	R-F (PR)	R-F (R F)
— — — — avec pin gris	R-F (PG)	R-F (R F)
— — — — avec sapin	R-F (S)	R-F (R F)
Résineux à tout bouleau blanc et/ou sapin	Bb-S	Bb-S (Bb S)
— — — — avec épinette noire ou rouge	Bb-E	Bb-E (Bb E)
— — — — avec pin gris	Bb-PG	Bb-E (Bb E)
— — — — avec pin blanc	Bb-PB	Bb-PG (Bb PG)
— — — — avec pin rouge	Bb-PR	Bb-PB (Bb PB)
Résineux à bouleaux jaunes avec résineux	B-R	B-R (B R)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc	F-PB	F-PB (F PB)
— — — avec pin rouge	F-PR	F-PR (F PR)
Peuplerais avec sapin	Pe-S	Pe-S (Pe S)
— — avec pin gris	Pe-PG	Pe-PG (Pe PG)
— — avec pin blanc	Pe-PB	Pe-PB (Pe PB)
— — avec pin rouge	Pe-PR	Pe-PR (Pe PR)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe-E	Pe-E (Pe E)
— — avec résineux	Pe-R	Pe-R (Pe R)
Cédrière mixte	C-F	C-F (C F)
Frênière mixte	F-M	F-M (F M)
Mélangés à feuillus tolérants	M-FT	M-FT (M FT)
— — — sur station humide	M-FT-h	M-FT-h (M FT h)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences intolérantes	F-I
— — d'essences tolérantes	F-T
— — sur station humide	F-T-h
(plantation)	F p
Bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Bb
— à bouleaux jaunes	Bj
Peuplerais	Pe
Frênière rouge	Fr
Chênière	Ch
— à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	C-Bb
— à bouleaux jaunes	C-Bj
— à peupliers	C-Pe
— à feuillus d'essences intolérantes	C-F-I
— à feuillus d'essences tolérantes	C-F-T
Plantation d'érable à sucre	E-S
— — de bouleau jaune	Pe-Bj
— — de peuplier	Pe-Pe
— — de peuplier hybride	Pe-Ph
— — de tilleul d'amérique	P-Ta

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Désnudé et semi-désnudé sec
Désnudé et semi-désnudé humide
Autre

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terres agricoles
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle	Cp
Coupe partielle en bande	C-Bd
Coupe partielle par bande	C-Pb
Coupe partielle plus épaisse légère	C-Pl
Coupe partielle	C-P
Épaisse légère	E-L
Shots partiel	S-Pa

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche vivantes: ⊖ 1 à 50 % ⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale	-r
Shots	-s
Chablis total	-ch
Chablis partiel	-p
Feuille	-f
Plantation	-p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT EQUIENNE CLASSES	TRICES DE:	FORÊT ÉTAGÉE CLASSES	
10 (ans)	0-20 ans	70-30 (ans)	30-50 (ans)
30	21-40	80-30	50-80
50	41-60	90-30	80-50
70	61-80	90-50	80-80
90	81-100	100-50	80-80
120	101 et plus	100-70	80-80

FORÊT HÉQUIENNE

Jeune (inégalienne): Peuplements dominants de haut, indéfinis, moyenne des tiges entre 0 et 20 ans
Vieux (inégalienne): Peuplements dominants de haut, indéfinis, moyenne des tiges entre 20 et 50 ans; Autres peuplements moyenne des tiges entre 0 et 20 ans
Autres peuplements moyenne des tiges entre 20 et plus de 50 ans

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	20m 1	17m 2	13m 3	10m 4	7m 5	4m 6
A	A1	A2	A3	A4	A5	6
B	B1	B2	B3	B4	B5	6
C	C1	C2	C3	C4	C5	6
D	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	^
Forte	61 à 90 %	^^
Abrupte	91 % et plus	^^^

Superficie entourée de pentes ≥ 51%
N. B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S (E1) (3) (p 10m) (2) — S: sapinière; (E1): classe de pente; (3): classe d'âge; (p 10m): classe de hauteur; (2): classe de densité
R (S) (r16) (C1) — R: résineux; (S): type de couvert; (r16): classe de hauteur; (C1): classe de densité

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: MARC V. MERQUER & ASS
SIGNATURE: Marc V. Merquer
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.:
SIGNATURE:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 9
Unité de gestion: 95
Unité d'aménagement: 1
Unité de sondage: 4*
Mode de tenure ou de gestion: 000
Bloc d'aménagement: 17
Concessionnaire ou autres: 04
Bassin hydrographique: 35200*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée: —
Municipalité: 97900
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle: 1402*
Région écologique: 11a
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 910 MINGANIE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Photographie aérienne: 1989
Carte forestière: Année de publication: 1990
Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 1 / 1 /90
Déclinaison magnétique 2°0' ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-I-16 S.E.	12-L-13 S.O.	12-L-14 S.E.	12-L-14 S.O.
22-I-9 S.E.	12-L-12 S.O.	12-L-11 S.E.	12-L-11 S.O.
22-I-8 S.E.	12-L-5 S.O.	12-L-6 S.E.	12-L-6 S.O.

12 L /12 S.O.